

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° 873

présenté par
Mme Zannier

à l'amendement n° 273 de M. Mbaye

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, après le mot :

« permettent »

insérer le mot :

« notamment »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement a pour objet de préciser les objectifs des mesures de reclassement envisagées pour pallier les effets, sur le plan social, de la fermeture des centrales thermiques fonctionnant au charbon.